



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arrêt de l'offre « Femtocell » par l'entreprise Orange

Question écrite n° 42333

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur l'arrêt de l'offre « Femtocell » par l'entreprise Orange. Le 21 août 2021, Orange a mis fin à ce service qui permettait, à l'aide d'un mini-émetteur, d'optimiser la couverture mobile au sein d'un logement. Cette fonctionnalité, que 160 000 abonnés utilisaient encore au moment de sa désactivation, palliait des couvertures réseaux défaillantes dans des zones rurales, notamment certaines communes de l'Indre. Le choix fait par cette entreprise est donc extrêmement préjudiciable à l'heure où les obligations de déploiements des opérateurs ne sont qu'imparfaitement remplies. Les habitants ainsi lésés se retrouvent déconnectés et cette situation inégalitaire a des conséquences sur leur quotidien et l'exercice de leur profession et peut affecter la sécurité des personnes. Aussi, il souhaite prendre connaissance de la position du Gouvernement sur le sujet et des mesures prévues pour garantir à tous les Français un « droit à la connexion ».

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42333

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 février 2022

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7956

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)